



Cayenne le 17 février 2012,

Suite à la réunion à la Préfecture du 15 février, RESF souhaite réagir.

Les représentants du Préfet ont confirmé leur intention de protéger les lycéens des expulsions conformément à la circulaire de 2002 relative à l'obligation scolaire. Comme c'était le cas depuis le mouvement de 2006, les lycéens majeurs sans-papiers ne devraient pas être inquiétés s'ils peuvent prouver par tout document qu'ils sont scolarisés.

Le Réseau Education Sans Frontières restera vigilant afin que ces engagements soient respectés.

*Présents dans la délégation:*

Christiane Taubira, députée de la Guyane, Walwari

Fabien Canavy, conseiller général, MDES

Julner Belizaire, professeur au lycée Balata

Martine Nivoix, SGEN-CFDT, RESF

Georgette St Edwards, STEG-UTG

Roselin Cerin, AGEG

Cyrille Guieu

*Pour la préfecture:*

Madame Liaubès, Secrétaire Générale

Madame Lepage, chef du bureau de l'immigration

Monsieur Nattes, adjoint au chef du bureau de l'immigration